

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00786
Numéro SIREN : 513 717 520
Nom ou dénomination : MARQUISE DE SEVIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009070

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Certifié conforme «Le Président»



Désignation de l'entreprise		SAS MARQUISE DE SEVIGNE		Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise		6 AVENUE DU PRE FELIN 74940 ANNECY						
Numéro SIRET*		5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12				
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014	137 825	016	85 144	52 680	
	Immobilisations corporelles*		028	7 481 553	030	1 011 839	6 469 713	
	Immobilisations financières* (1)		040	3 900 290	042		3 900 290	
		Total I (5)	044	11 519 669	048	1 096 984	10 422 685	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	19 471	070		19 471
			Autres* (3)	072	51 240	074		51 240
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	59 967	086		59 967	
		Charges constatées d'avance *	092	10 330	094		10 330	
		Total II	096	141 008	098		141 008	
		Total général (I + II)	110	11 660 678	112	1 096 984	10 563 694	
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 500	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131				
	Report à nouveau				134	(9 860 944)		
	Résultat de l'exercice				136		640 388	
	Provisions réglementées				140			
		Total I			142	(9 219 056)		
	Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		12 500 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		127 126	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	95 000		7 155 624	
	Produits constatés d'avance				174			
	Total III			176		19 782 751		
	Total général (I + II + III)			180		10 563 694		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		12 500 000	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		4 798 087	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS MARQUISE DE SEVIGNE		Exercice clos le 31/12/2018		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	} biens	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	16 226	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	19 176	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	35 402		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier :)				242	399 076	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	302	244	12 157
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	404 933	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	1	
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	816 168		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(780 765)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	1 467 288	
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294	46 135	
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	
			} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348		
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	640 388		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	640 388	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	330	(1 101 833)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990			
			Investissements outre-mer		344			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	1 467 135
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	1 928 580
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 8 330 364 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372	1 928 580	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 37 825	412		414		416	1 37 825				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	214 675	422		424		426	214 675				
	Constructions	430	6 274 515	432		434		436	6 274 515				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 596	442	17 458	444		446	42 054				
	Installations générales, agencements divers	450	65 278	452	879 199	454		456	944 477				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	562 485	472	1 430	474	558 085	476	5 830				
Immobilisations financières		480	290	482	3 900 000	484		486	3 900 290				
TOTAL		490	7 279 668	492	4 798 087	494	558 085	496	11 519 669				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	73 601	502	11 543	504		506	85 144				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	611 240	522	301 662	524		526	912 902				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 876	532	5 329	534		536	8 205				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 083	542	85 394	544		546	89 477				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	248	562	1 004	564		566	1 252				
TOTAL		570	692 051	572	404 933	574		576	1 096 984				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS MARQUISE DE SEVIGNE Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES	III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits imputés	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MARQUISE DE SEVIGNE

ADRESSE (voie) 6 AVENUE DU PRE FELIN

CODE POSTAL 74940 VILLE ANNECY

Table with 2 rows and 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901, 1, 902, 100); NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903, 904)

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SCOPE HOLDING N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100 Adresse : N° 13 Voie RUE DU RHONE Code Postal 1204 Commune GENEVE Pays SUISSE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 1 3 7 1 7 5 2 0 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MARQUISE DE SEVIGNE

ADRESSE (voie) 6 AVENUE DU PRE FELIN

CODE POSTAL 74940

VILLE ANNECY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

3

Forme juridique SCI Dénomination 13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 523554376 % de détention 100.00

Adresse : N° 6 Voie AVENUE DU PRE FELIN

Code Postal 74940 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 3 HERRIOT

N° SIREN (si société établie en France) 481102655 % de détention 100.00

Adresse : N° 6 Voie AVENUE DU PRE FELIN

Code Postal 74940 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 24 RUE CHAUCHAT

N° SIREN (si société établie en France) 798273587 % de détention 100.00

Adresse : N° 6 Voie AVENUE DU PRE FELIN

Code Postal 74940 Commune ANNECY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS MARQUISE DE SEVIGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 10 563 694 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 640 388 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Installations techniques : 8 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	137 826			137 826
Immobilisations corporelles	7 141 552	898 087	558 086	7 481 553
Immobilisations financières	291	3 900 000		3 900 291
Total	7 279 668	4 798 087	558 086	11 519 670
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	73 601	11 544		85 145
Immobilisations corporelles	618 450	393 390		1 011 840
Immobilisations financières				
Total	692 051	404 933		1 096 984
ACTIF NET				10 422 686

Immobilisations financières

 Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 13-15 RUE DE LA REPUBLIQUE 74940 ANNECY	1 500	-52 632	100,00	-52 632
SCI 3 HERRIOT 74940 ANNECY	1 000	-285 338	100,00	479
SCI 24 RUE CHAUCHAT 74940 ANNECY	1 500	-1 107 987	100,00	-1 107 987
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	291	291			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

 Notes sur le bilan
Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 981 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 900 000		3 900 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 471	19 471	
Autres	51 240	51 240	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 330	10 330	
Total	3 981 041	81 041	3 900 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	19 471
Total	19 471

 Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 782 751 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	12 500 000			12 500 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 126	127 126		
Dettes fiscales et sociales	3 245	3 245		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 981 865	6 981 865		
Autres dettes (**)	170 515	170 515		
Produits constatés d'avance				
Total	19 782 751	7 282 751		12 500 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	95 000			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	5 569
Total	5 569

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 330		
Total	10 330		

MARQUISE DE SEVIGNE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 €uros
Siège social : c/o A.A.C.I – 6 avenue du Pré Félin
74940 ANNECY LE VIEUX CEDEX

R.C.S. : 513 717 520 ANNECY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **résultat bénéficiaire** qui ressort à **640 388,09 euros**, comme suit :

- Imputation sur le poste « Report à nouveau débiteur »,
à concurrence de

640 388,09 euros

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président.





SAS MARQUISE DE SEVIGNE

AACI 6 avenue du Pré Félin PAE Les Glaisins

74940 ANNECY LE VIEUX

-*-

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018**

-*-

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.



MARQUISE DE SEVIGNE

SAS au capital de 1 500 €

**Siège social : AACI 6 avenue du Pré Félin PAE Les Glaisins
74940 ANNECY LE VIEUX**

RCS ANNECY 513 717 520

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MARQUISE DE SEVIGNE

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MARQUISE DE SEVIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables et fiscaux liés à la gestion des titres démembrés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris
Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Arâches la Frasse, le 6 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
CABINET AUCTOR AUDIT,
Représenté par

Jean-Paul GRENIER
Commissaire aux Comptes
CRCC de Chambéry



Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris.

1 bis rue Cauchois, F-75018 Paris

Tel. 01 4492 3535, Fax 01 4262 9688,

SAS au capital social € 5000, RCS 811 738 343, Code NAF 6920Z, Siren 811 738 343, TVA FR 68 811 738 343

Coordonnées : Jean-Paul GRENIER - 06/21/34/45/70 – jpgrenier@auctoraudit.com

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître d'éventuels litiges.

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	137 826	85 145	52 681	64 224
Immobilisations corporelles				
Terrains	214 676		214 676	214 676
Constructions	6 274 516	912 903	5 361 613	5 663 275
Installations techniques, matériel et outillage	42 054	8 206	33 848	21 719
Autres immobilisations corporelles	950 307	90 731	859 577	65 346
Immobilisations en cours / Avances et acomptes				558 086
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	291		291	291
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 900 000		3 900 000	
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	11 519 670	1 096 984	10 422 686	6 587 617
Sfocs				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	19 471		19 471	11 785
Fournisseurs débiteurs				147 100
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				83
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	51 240		51 240	14 535
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	59 968		59 968	7 618
Charges constatées d'avance	10 330		10 330	9 629
ACTIF CIRCULANT	141 009		141 009	190 750
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 660 679	1 096 984	10 563 694	6 778 367

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 860 945	-8 269 173
RESULTAT DE L'EXERCICE	640 388	-1 591 772
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-9 219 057	-9 859 445
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	12 500 000	6 500 000
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 500 000	6 500 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	95 000	1 152 984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 126	40 900
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 245	3 586
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		16
Dettes fiscales et sociales	3 245	3 602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 981 865	8 726 926
Autres dettes	75 515	213 399
Produits constatés d'avance		
DETTES	19 782 751	16 637 812
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	10 563 694	6 778 367

 **Compte de résultat**

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	16 226	100,00	9 822	100,00	6 404	65,21
Autres produits	19 177	118,18	6 198	63,10	12 979	209,40
Total	35 403	218,18	16 020	163,10	19 383	120,99
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	399 076	NS	225 104	NS	173 972	77,29
Total	399 076	NS	225 104	NS	173 972	77,29
MARGE SUR M/SES & MAT	-363 673	NS	-209 084	NS	-154 590	73,94
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	12 158	74,93	12 333	125,57	-175	-1,42
Salaires et Traitements			1 127	11,48	-1 127	-100,00
Charges sociales			500	5,09	-500	-100,00
Amortissements et provisions	404 933	NS	320 415	NS	84 518	26,38
Autres charges	1	0,01			1	
Total	417 092	NS	334 375	NS	82 717	24,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	-780 765	NS	-543 459	NS	-237 307	43,67
Produits financiers	1 467 289	NS	58 802	598,69	1 408 486	NS
Charges financières	46 135	284,33	1 107 116	NS	-1 060 981	-95,83
Résultat financier	1 421 154	NS	-1 048 314	NS	2 469 467	-235,57
RESULTAT COURANT	640 388	NS	-1 591 772	NS	2 232 160	-140,23
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	640 388	NS	-1 591 772	NS	2 232 160	-140,23

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MARQUISE DE SEVIGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 10 563 694 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 640 388 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

 **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Installations techniques : 8 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

 Notes sur le bilan
Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	137 826			137 826
Immobilisations corporelles	7 141 552	898 087	558 086	7 481 553
Immobilisations financières	291	3 900 000		3 900 291
Total	7 279 668	4 798 087	558 086	11 519 670
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	73 601	11 544		85 145
Immobilisations corporelles	618 450	393 390		1 011 840
Immobilisations financières				
Total	692 051	404 933		1 096 984
ACTIF NET				10 422 686

Immobilisations financières

 Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 13–15 RUE DE LA REPUBLIQUE 74940 ANNECY	1 500	-52 632	100,00	-52 632
SCI 3 HERRIOT 74940 ANNECY	1 000	-285 338	100,00	479
SCI 24 RUE CHAUCHAT 74940 ANNECY	1 500	-1 107 987	100,00	-1 107 987
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	291	291			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)					
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

 **Notes sur le bilan**
Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 981 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 900 000		3 900 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 471	19 471	
Autres	51 240	51 240	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 330	10 330	
Total	3 981 041	81 041	3 900 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	19 471
Total	19 471

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 19 782 751 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	12 500 000			12 500 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 126	127 126		
Dettes fiscales et sociales	3 245	3 245		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 981 865	6 981 865		
Autres dettes (**)	170 515	170 515		
Produits constatés d'avance				
Total	19 782 751	7 282 751		12 500 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	95 000			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	5 569
Total	5 569

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 330		
Total	10 330		